



CHALLENGE DE PRINTEMPS INTERCLUBS FÉMININ STROKE-PLAY LIGUE DES HAUTS DE FRANCE

RÈGLEMENT 2026

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Le règlement de l'épreuve comprend également les éventuels protocoles sanitaires définis par la FFGolf et l'État en vigueur à la date de l'épreuve, notamment parcours non fumeur et voiturette non autorisée

I) Formule

Interclubs par équipe de 6 joueuses, en **SCORE MAXIMUM (Plafonné à 9 coups par trou)**
Pour les qualifications deux rencontres sont prévues le :

SAMEDI 14 MARS 2026 au golf LE VERT PARC et au golf des TEMPLIERS

Le nombre de clubs qualifiés pour la finale sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites lors des qualifications.

FINALE SAMEDI 28 MARS 2026 au golf de REBETZ

Les cartes seront prises en compte pour la gestion des index.
Départs boules bleues dont les emplacements sont à la discrétion du club receveur.

II) Conditions

1- L'interclubs Dames est réservé aux Associations Sportives (affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage et à jour de leur redevance fédérale) des Hauts de France ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la ligue des Hauts de France, organisatrice de l'épreuve.

Chaque club peut engager une équipe et une seule. ***Elle sera composée de 6 joueuses plus 3 remplaçantes (facultatif)***

Possibilité de jumelage à voir avec le comité de l'épreuve.

2- L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

L'inscription de l'équipe se fera sur Extranet - Les clubs s'inscrivent au Challenge, sans choix de Poule.

Les Poules seront déterminées et équilibrées en fonction du nombre de Clubs engagés. En première intention, la Commission féminine veille à limiter les trajets mais il se peut qu'elle soit obligée d'avoir recours au tirage au sort.

L'engagement définitif de l'équipe doit parvenir au secrétariat de la Ligue des Hauts de France ***avant le samedi 28 FEVRIER 2026 à minuit accompagné du droit d'inscription, d'un montant de 80 €.***

Un green fee de 40€ par joueuse sera demandé par les clubs receveurs pour les qualifications et ***43€*** pour la finale.

Les clubs qualifiés pour la finale ***du samedi 28 MARS*** devront confirmer leur participation, ainsi que leur composition d'équipe, ***sur Extranet au plus tard le samedi 21 MARS à minuit.***

3- Forfait

Tout forfait devra être notifié par écrit, de préférence par mail, à la Ligue des Hauts de France avant le début de l'épreuve.
Le droit d'engagement restera acquis à la Ligue des Hauts de France.

4- Conditions d'index imposées aux équipes :

- a. ***l'index pris en compte pour l'ensemble de l'interclubs est celui certifié par le Club au 28 FEVRIER 2026***
- b. ***index $\leq$ 24,4 - Tous les index supérieurs à 24,4 sont ramenés à 24,4***
- c.

<i>1 joueuse maximum</i>	<i>index $\leq$ 6,4</i>
<i>2 joueuses maximum</i>	<i>6,5 $\leq$ index $\leq$ 11,4</i>
<i>2 joueuses maximum</i>	<i>11,5 $\leq$ index $\leq$ 18,4</i>
<i>1 joueuse minimum</i>	<i>18,5 $\leq$ index $\leq$ 24,4</i>

Si un club n'a pas le nombre maximum de joueuses dans une fourchette d'index, il verra son nombre de joueuses augmenter dans l'une des fourchettes d'index supérieures.

Exemple : si vous n'avez pas de joueuses d'index $\leq$ à 6,4, vous pouvez prendre 3 joueuses d'index compris entre 6,5 et 11,4 ou 3 entre 11,5 et 18,4... Au pire vous pouvez prendre 6 joueuses d'index compris entre 18,5 et 24,4

5- Responsabilité des capitaines

Une joueuse doit être :

- a. **membre cotisante et licenciée (lien 1 : membre AS) dans le club qu'elle représente au 21 février 2026**
- b. **être à jour de son certificat médical**

Les capitaines veilleront à s'assurer que toutes les joueuses sont en règle sous peine de voir l'équipe disqualifiée, quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

III) Déroulement de la compétition

1 - Ordre de départ

Le tirage désignera l'ordre de départs des équipes.

Les joueuses de l'équipe désignée pourront jouer dans n'importe quel ordre.

2 - Composition des équipes

La composition de l'équipe sera définitive, telle qu'inscrite sur Extranet, une semaine avant l'épreuve (soit le samedi 07 mars 2026 à minuit) et ne pourra plus être modifiée.

3 – Capitaine

La capitaine de l'équipe doit répondre aux exigences des règles du statut amateur, elle est autorisée à donner des conseils sauf pendant qu'elle joue. Elle peut déclarer un autre donneur de conseil auprès du Comité le jour de l'épreuve.

Lorsque la capitaine n'est pas la cadette de la joueuse, elle n'est pas autorisée à aller sur les greens.

Elle n'a aucun droit à l'arbitrage.

4 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'écourter la compétition si les conditions météo ne permettent pas de terminer les parties de façon satisfaisante.

En cas d'interruption de jeu suite aux conditions climatiques, le ou les green-fees payés ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part du club receveur.

Pour proclamer des résultats, il faudra au moins 3 cartes rendues par équipe.

5 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

IV) Résultats

1 - **Sera déclaré vainqueur de l'interclubs Dames, le Club dont l'équipe aura réalisé le total des 5 meilleurs scores Brut lors de la finale.**

2 - En cas d'ex aequo, le 6^{ème} score, puis le 5^{ème} score, puis le 4^{ème} meilleur score, etc... départageront les équipes.

3 - En cas d'égalité absolue, chaque capitaine désignera une joueuse qui participera à un play-off en match-play trou par trou.

4 - Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, le classement s'établira ainsi :

- pour 3 vagues complètes rentrées : classement sur ces 3 cartes
- pour 4 vagues complètes rentrées : classement sur les 3 meilleures cartes
- pour 5 vagues complètes rentrées : classement sur les 4 meilleures cartes

En cas d'égalité, le départage prévu au paragraphe 2- ci dessus s'appliquera.

5 - Les résultats complets seront envoyés à la ligue qui les publiera sur son site :

www.golfhautsdefrance.com

Rubrique « Dames »

V) Conservation du règlement

Le règlement est conservé par la Ligue des Hauts de France, la rédaction tenue par ce dernier faisant seule foi en cas de contestation.

Les modifications survenues ultérieurement au règlement, et qui n'ont pas été notifiées aux clubs pour correction de l'original, ne seront pas prises en considération en cas de litige.

VI) Comité de l'épreuve

Maguy Maslard (Responsable Dames Ligue Golf des HDF)

Christine Fouquet (Responsable du Challenge de Printemps 06.82.48.30.41) Clotilde Lefèvre et Véronique Béghin